

**APEG**  
**AGE du 3 Mai 2013**

**PROCES VERBAL**

**I/ RAPPORT du PRESIDENT :**

Votre conseil d'administration a décidé de vous réunir en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous exposer la situation actuelle et vous demander confirmation de l'engagement de notre association en ce qui concerne notre lutte contre le projet du poulailler industriel géant de Grillon.

Je vous rappelle que vous pouvez suivre l'action au quotidien de votre association et en particulier le détail des courriers adressés en allant sur le site [www.apeg.fr](http://www.apeg.fr)

**RAPPEL des événements :**

Le permis de construire du poulailler est définitif depuis novembre 2010. L'arrêté d'autorisation de l'exploitation du poulailler pouvait faire l'objet d'un recours en annulation jusqu'au 12 avril 2013.

M. Vernet a déposé et obtenu un nouveau permis de construire pour la construction d'un tunnel à cochons sur le même site que celui sur lequel sera construit le poulailler.

Nous avons formé 2 recours : l'un auprès de l'autorité préfectorale (recours gracieux) l'autre auprès du ministère de tutelle (recours hiérarchique) pour contester la validité de l'arrêté d'exploitation.

Ces recours ont été adressés par le président de l'Apeg et dans le même temps par 5 conseillers municipaux de Grillon et par un couple de particuliers adhérents de l'Apeg.

Nous attaquons parallèlement la validité du permis de construire dit « tunnel à cochons » qui aurait du faire l'objet à notre avis, d'une enquête publique puisqu'il ajoute de nouvelles nuisances au « poulailler » qui a fait l'objet d'une enquête publique.

Si nous n'obtenons pas de réponse favorable à ces 2 recours, dans les 2 mois, nous proposons de déposer un recours cette fois ci contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ;

Nous sommes convaincus que les arguments développés par nos recours sont de nature à justifier une annulation par le tribunal administratif.

La conséquence d'une annulation de l'arrêté serait que M. Vernet ne pourrait pas exploiter les bâtiments qu'il semble décider à construire.

Je n'entrerai pas dans le détail des arguments que nous avons développés dans nos courriers qui sont lisibles sur notre site depuis mi avril, afin de ne pas allonger déraisonnablement la séance mais suis prêt à répondre à vos questions après vous avoir exposé le point de vue de votre conseil.

**ANALYSE de la SITUATION ACTUELLE :**

Il est tentant d'analyser le silence des promoteurs de cette opération industrielle et faussement agricole comme un renoncement à leur projet ;  
Il est tentant d'interpréter le silence de la Mairie de Grillon et de l'administration comme un signe d'embarras face la justesse de notre cause.

Le danger est lointain : éloigné dans l'espace pour la plupart d'entre nous; éloigné dans le temps pour tous ceux qui ont du mal à imaginer qu'un projet aussi déraisonnable puisse se faire.

C'est tentant de renoncer car le combat dure depuis longtemps et qu'il est en outre très technique .Il est assurément tentant de consacrer son énergie, son temps de loisir à des sujets plus proches de nous et plus agréables.

**C'EST sur NOTRE LASSITUDE** que comptent les promoteurs de ce projet.

**Nous n'avons pas été assez vigilants en 2010** lors de l'octroi du premier PC.

**Nous nous sommes laissés manipuler par le commissaire enquêteur** en septembre/octobre 2011. Nous avons cru que parce qu'une majorité de conseillers municipaux de Grillon, que de nombreux villages voisins ont dit solennellement non, que cela mettrait fin au projet.

Certains d'entre nous étaient prêts à renoncer à la lutte en estimant que les promoteurs du projet se décourageraient d'eux mêmes.

**ERREUR ! Les TRAVAUX DE FONDATION VIENNENT DE COMMENCER !**

**NOUS LUTTONS pour l'INTERET GENERAL eux se battent pour LEUR INTERETS PERSONNELS ;**

**EUX ont TOUS INDIVIDUELLEMENT de l'ARGENT A GAGNER, NOUS N'AVONS RIEN A GAGNER INDIVIDUELLEMENT ; nous protégeons ENSEMBLE UN BIEN COMMUN : L'ENVIRONNEMENT.**

Les habitants de Grillon, les habitants des communes environnantes doivent savoir qu'il sera bien plus difficile, bien plus contraignant, bien plus coûteux de se battre contre les nuisances du poulailler et de l'élevage de

cochons qui vient de s'ajouter au projet initial, lorsque l'exploitation aura débuté.

Il faudra en accumuler des preuves, des constats, de pétitions pour faire bouger une administration qui fait dés aujourd'hui la sourde oreille ! Comment ne pas s'étonner que le maire de Grillon ne propose même pas aux opposants un débat public au cours duquel il aurait pu exposer les raisons qui l'ont poussé à accorder 2 permis à M. Vernet et expliquer le bénéfice qu'il en attend pour sa commune ? Comment imaginer qu'il soutiendra des enquêtes sur les inévitables pollutions de ces 2 exploitations ?

Précisons encore une fois que nous ne nous opposons pas à un élevage de cochons en attaquant le permis délivré par le maire en septembre 2012 ; nous attaquons un permis qui aurait du faire l'objet d'une enquête publique car situé sur le même site et ajoutant ses nuisances à celles du poulailler qui a fait l'objet d'une enquête publique.

Nous ne nous acharnons pas contre un agriculteur ! Nous protégeons l'espace rural contre des industriels qui utilisent tous les moyens pour utiliser des terres agricoles et installer des activités industrielles (panneaux photovoltaïques et élevage industriel) qui devraient trouver leur place dans des zones industrielles.

Nous sommes

- outrés par le comportement des services préfectoraux qui ne nous ont reçu qu'une fois suite à l'intervention de M. Durieux ;
- scandalisés par le silence du conseil général qui attend sans doute les premiers accidents pour faire réaliser au frais des contribuables les aménagement indispensables pour l'accès au chemin qui conduit à l'élevage
- Choqués de devoir consacrer autant d'argent pour arriver à nous faire entendre, de devoir confronter la faiblesse de nos moyens financiers à la puissance financière des promoteurs de cette opération faussement agricole.

**Par chance, nous avons depuis le début le soutien de la presse.**

**Par chance nous avons le soutien de certaines municipalités et notamment celle de Grignan**

**Par chance, nous avons l'appui des différents Office de Tourisme de la région et tout particulièrement celui de l'Office de Tourisme de Grignan**

**Par chance nous avons des adhérents généreux**

Je voudrais vous lire une citation que m'a envoyée l'un d'entre vous et qui reflète parfaitement ma pensée.

« NE DOUTEZ JAMAIS QU'UN PETIT GROUPE DE GENS REFLECHIS ET ENGAGES PUISSE CHANGER LE MONDE.

EN FAIT C'EST TOUJOURS COMME CELA QUE CA S'EST PASSE » (Margaret Mead anthropologue)

Notre force est de ne rien avoir à gagner à titre personnel.

Nous nous battons dans l'intérêt de tous, même si parfois nous ne sommes soutenus que par quelques uns;

Si vous votez la motion que nous allons vous relire, vous devez être conscients qu'il faudra que nous nous lancions dans une recherche active de nouveaux adhérents, de nouveaux donateurs.

Faute d'argent nous pourrions être obligés d'abandonner la partie.

**De trop nombreux adhérents semblent croire qu'ils pourront adresser leur cotisation plus tard. C'est FAUX nous avons besoin de vos dons de vos cotisations MAINTENANT. DEMAIN ce sera trop tard !**

Pour que vous puissiez vous prononcer valablement je vous indique les sommes dont dispose votre association à ce jour selon les comptes tenus par Louis Burel notre trésorier :

**après déduction des engagements connus mais non encore décaissés votre association dispose de : 5447 €, cela sera insuffisant pour aller jusqu'au bout d'une procédure auprès du tribunal administratif. Nous avons besoin de doubler cette somme !**

## **II/ INTERVENTIONS de la SALLE :**

De nombreux participants sont intervenus pour exposer leur point de vue et conclure systématiquement par leur souhait de poursuivre l'action de l'association.

M Durieux, maire de Grignan, qui assistait à la réunion à titre personnel a souligné que la mairie de Grignan pourrait aider l'association à réunir les sommes nécessaires à une action en justice tout en soulignant qu'il serait souhaitable que d'autres communes se joignent à cet effort.

## **III/ VOTE :**

Le président rappelle les dispositions des statuts en cas d'AGE:

« Les délibérations sont prises à la majorité des 2/3 des Membres Actifs au sens de l'article 6 présents ou représentés.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Si ce pourcentage n'est pas atteint, une deuxième Assemblée sera convoquée et les décisions pourront être prises à la majorité relative. »

**La feuille de présence fait ressortir les chiffres suivants :**

**Présents : 38 adhérents à jour de leur cotisation**

**Représentés : 49 procurations d'adhérents à jour de leur cotisation**

**A La question posée :**

**Etes vous favorable à donner - tous pouvoirs au Président avec faculté de subdélégation aux autres membres du conseil d'administration**

**A l'effet de poursuivre par tous moyens de droit les actions conduites contre la réalisation d'un poulailler industriel PC 084 053 10 N0011 et Arrêté Préfectoral d'autorisation de l'élevage de volailles n° 2012103 – 0008 du 12 avril 2012 et la réalisation d'un tunnel d'élevage des cochons sur le même site PC 084 053 12 N0010.**

**0 réponses négatives**

**0 abstentions**

**87 réponses favorables soit l'unanimité**

**Conclusion de l'assemblée:**

**« L'assemblée générale extraordinaire réunie le 3 mai 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorités requises, après avoir entendu le rapport du Président, donne tous pouvoirs au Président avec faculté de subdélégation aux autres membres du conseil d'administration à l'effet de poursuivre par tous moyens de droit les actions conduites contre la réalisation d'un poulailler industriel PC 084 053 10 N0011 et Arrêté Préfectoral d'autorisation de l'élevage de volailles n° 2012103 – 0008 du 12 avril 2012 et la réalisation d'un tunnel d'élevage des cochons sur le même site PC 084 053 12 N0010. «**

Le trésorier

le secrétaire

le Président